

PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2018-2021



Cette publication a été réalisée par la Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications.

Vous pouvez obtenir de l'information en vous adressant à la Direction des communications ou en consultant le site Web du ministère du Conseil exécutif.

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 643-2001
Télécopieur : 418 643-3006
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Octobre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-82531-9 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2018

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	9	LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2018-2021
2	PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	9	Accessibilité physique
2	Mission	9	Accès aux documents
2	Clientèles	10	Accueil et intégration du personnel
3	Lieux	10	Approvisionnement accessible
4	ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION	11	Communication
4	Coordonnatrice des services aux personnes handicapées	12	Embauche du personnel
4	Comité ministériel à l'égard des personnes handicapées	12	Information et sensibilisation
5	BILAN DES MESURES PRISES EN 2017-2018	13	Mesures d'urgence
5	Lieux de travail	14	ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION
6	Communications	14	POUR NOUS JOINDRE
7	Embauche du personnel		
8	REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE		
8	Politique à part entière		
8	Politique d'accès aux documents et aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées		

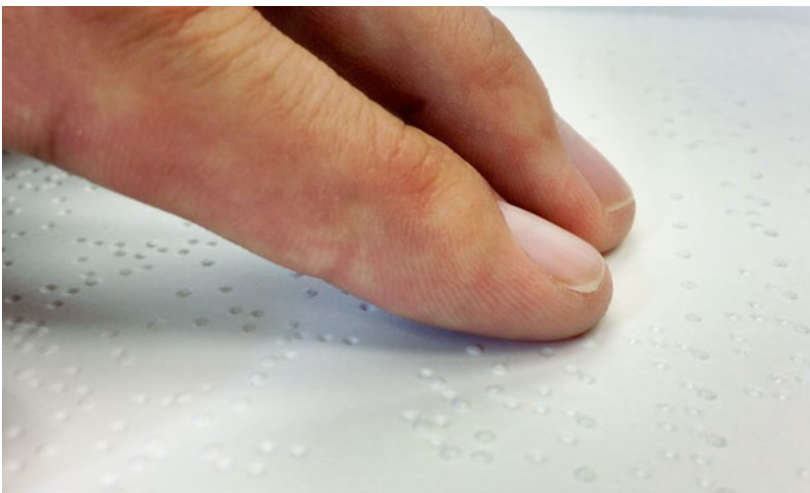
INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce dernier doit soulever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif (MCE) participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

Le présent document inclut le bilan des réalisations du Plan d'action 2017-2018 du Ministère à l'égard des personnes handicapées, ainsi que la reddition

de comptes gouvernementale en lien avec les politiques À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité (2009) et L'accès aux documents et aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées (2006). Il présente également l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées, pour les trois prochaines années. Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi des personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action afin d'atteindre les objectifs de taux de représentativité du Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

Le plan d'action du MCE couvre une période de trois ans, soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Une reddition de comptes sera rendue publique annuellement afin d'assurer un suivi de l'état de réalisation des mesures.



PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le MCE exerce des fonctions particulières et unique au regard de la gouvernance de l'administration publique. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès de la première ministre ou du premier ministre ainsi que du Conseil exécutif.

Le MCE est également responsable de certains mandats particuliers confiés par le gouvernement et coordonne la communication gouvernementale.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du MCE s'adresse au personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- son propre personnel.

Clientèle externe

Les activités du MCE ont, le plus souvent, trait à des questions très particulières ou à des dossiers ponctuels, auprès de personnes ou de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur dans leurs actions, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en matière de communication.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population afin de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale, d'une façon juste et claire.

Le Ministère offre également des services à la clientèle sectorielle de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

- 875, Grande Allée Est
- 835, boulevard René-Lévesque Est
- 1050, rue des Parlementaires
- 905, avenue Honoré-Mercier
- 900, place D'Youville

Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest

Dans tous ces édifices, le MCE est locataire des espaces de bureaux.

Le personnel des directions des communications

Depuis le 1^{er} avril 2015, le personnel des directions des communications des différents ministères relève du Secrétariat à la communication gouvernementale du MCE. Il représente près des deux tiers de l'effectif du MCE et est réparti dans 78 établissements couvrant le territoire du Québec. Les différentes mesures mises en œuvre pour réduire les obstacles auprès des personnes handicapées en lien avec l'accessibilité des lieux communs sont assumées par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures visant l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du MCE.

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le MCE désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame France Gaudreau

Conseillère en développement organisationnel
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 644-7600, poste 1856
Courriel : france.gaudreau@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est révisée périodiquement. Elle est constituée de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan, ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont :

- **Samir Adjoud**,
de la Direction des ressources matérielles
- **Chantal Dumont**,
du Secrétariat aux emplois supérieurs
- **France Gaudreau**,
de la Direction des ressources humaines
- **Cynthia Jean**,
du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes
- **Mélisa Lafleur-Chumacero**,
du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques
- **Louis-Pierre Légaré**,
du Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise
- **Jérôme Thibaudeau**,
de la Direction des communications

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'élaboration du plan d'action.

BILAN DES MESURES PRISES EN 2017-2018

LIEUX DE TRAVAIL

Obstacle : Les différents établissements occupés par le MCE peuvent comporter des obstacles d'ordre architectural qui peuvent nuire aux déplacements des personnes handicapées.

Mesure	Atteinte des résultats
Lors d'un aménagement ou d'un réaménagement, tenir compte des conditions favorisant l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	<p>Au cours de l'année 2017-2018, tous les nouveaux aménagements ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Les panneaux de signalisation visuelle de certains locaux occupés par le MCE ont été modifiés afin de faciliter la mobilité.</p>

Obstacle : Au 5^e étage du 875, Grande Allée Est, Québec, il n'y a pas de cage d'escalier permettant l'attente des secours en cas d'incendie, pour les personnes en fauteuil roulant.

Mesure	Atteinte des résultats
Effectuer les suivis auprès de la coordonnatrice des mesures d'urgence du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) concernant l'avancement du dossier à la Société québécoise des infrastructures (SQI). Collaborer avec le SCT selon les besoins énoncés.	<p>Un avis technique produit par la SQI, à la demande du SCT, le 26 novembre 2013, recommandait la construction d'une salle de refuge au 5^e étage de l'édifice H, et ce, afin de pouvoir y loger une personne à mobilité réduite et son accompagnateur(-trice) lors d'une évacuation d'urgence du bâtiment. Les dimensions restreintes du palier de l'escalier desservant cet étage n'étant pas suffisantes pour répondre à ce besoin.</p> <p>Un suivi a été réalisé auprès de la coordonnatrice des mesures d'urgence du SCT, en juin 2018, sur l'état d'avancement du dossier.</p>

Obstacle : Les postes de travail requièrent des modifications ou des adaptations pour convenir aux personnes handicapées.

Mesure	Atteinte des résultats
Procéder à une évaluation ergonomique des postes de travail des personnes handicapées et apporter les correctifs nécessaires.	L'évaluation des postes de travail est réalisée en continu, à la demande des personnes concernées. Trois requêtes ont été déposées, au cours de l'année, et toutes ont obtenu un retour, pour un taux de 100 % des demandes satisfaites.

COMMUNICATIONS

Obstacle : Méconnaissance du personnel du Ministère quant aux réalités des personnes handicapées.

Mesures	Atteinte des résultats
Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), sensibiliser le personnel au moyen de nouvelles dans l'intranet.	Par une diffusion dans l'intranet, le 5 juin 2017, la Direction des communications a contribué à sensibiliser le personnel du Ministère à la réalité quotidienne des personnes handicapées. Ce message, qui correspondait à la SQPH, incluait un jeu-questionnaire et un lien vers le site Internet de l'Office des personnes handicapées du Québec. De plus, lors de la Journée internationale des personnes handicapées, le 1 ^{er} décembre 2017, le Ministère a publié une nouvelle dans l'intranet, sensibilisant l'ensemble du personnel à la réalité quotidienne des personnes handicapées.
Rendre le plan d'action et le bilan annuel accessibles à l'ensemble du personnel du MCE, dans l'intranet.	Le plan d'action 2017-2018 a été rendu accessible à l'ensemble du personnel par sa diffusion dans l'intranet le 6 mars 2018. Il a été consulté 25 fois depuis sa mise en ligne.

Obstacle : Manque d'information sur les obstacles vécus par les personnes handicapées employées au Ministère ainsi que sur leurs besoins.

Mesure	Atteinte des résultats
Faire la promotion de la boîte courriel DRH-santé, dans l'intranet.	Le 29 mars 2018, une nouvelle a été publiée dans l'intranet pour faire la promotion de la boîte courriel DRH-santé.

Obstacle : Consolider l'implication des diverses unités administratives du Ministère dans la définition des besoins, ainsi que dans la recherche et l'implantation de solutions susceptibles d'améliorer la situation des personnes handicapées (personnel ou clientèle).

Mesure	Atteinte des résultats
Revoir la mission du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées, assurer la représentation de chaque secteur ministériel et préciser leurs rôles et leurs responsabilités.	Un nouveau comité représentant six secteurs importants du Ministère a été constitué à la suite d'une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions le 28 mars 2018. Le mandat du comité est de cibler les besoins ainsi que de proposer et de mettre en place des pistes de solution pour l'élaboration du prochain plan d'action.

Obstacle : Méconnaissance de l'article 61.3 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, qui prévoit que tous les ministères et organismes tiennent compte de l'accessibilité, pour les personnes handicapées, des biens et des services qu'ils achètent ou qu'ils louent.

Mesure	Atteinte des résultats
Envoi d'une note ainsi que du guide d'accompagnement <i>L'approvisionnement en biens et en services accessibles aux personnes handicapées</i> , aux responsables d'acquisitions ministérielles ainsi qu'aux personnes responsables des achats sectoriels.	Une note a été envoyée aux secrétaires généraux(-ales) associé(e)s, aux secrétaires adjoint(e)s et au directeur général, le 28 mars 2018, leur demandant de transmettre le guide d'accompagnement aux personnes responsables des achats dans leur unité administrative. Une note a également été envoyée au directeur des ressources matérielles et au directeur des technologies de l'information et des solutions d'affaires, le 28 mars 2018, leur faisant parvenir le guide d'accompagnement et leur demandant de considérer l'admissibilité des personnes handicapées lors de l'achat ou de la location de biens et de services.

EMBAUCHE DU PERSONNEL

Obstacle : Méconnaissance du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

Mesures	Atteinte des résultats
<p>Promouvoir le PDEIPH du SCT par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.</p> <p>Envoi du programme aux nouveaux gestionnaires lors de leur entrée en fonction.</p>	<p>Une note a été acheminée à l'ensemble des gestionnaires des secrétariats et des directions ainsi qu'aux professionnel(le)s en situation de gestion du Ministère, le 8 novembre 2017, pour les inviter à déposer un projet de stage par l'entremise du PDEIPH.</p> <p>Aucun projet de stage n'a été soumis, en 2017-2018, par l'entremise du programme.</p>

Obstacle : Au 31 mars 2017, le Ministère comptait, au sein de son personnel régulier, 21 employées et employés ayant déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées, au regard des effectifs du Ministère, est de 2,2 %, alors que la cible à atteindre est de 2 %, selon le plan d'embauche gouvernemental. Le Ministère doit consolider cette bonne pratique.

Mesure	Atteinte des résultats
<p>Continuer les efforts d'amélioration du taux de représentativité des personnes handicapées au sein du personnel, par l'entremise de mesures favorisant l'embauche et le maintien en emploi, notamment par la présentation prioritaire, au moment de la dotation, des candidatures des personnes handicapées inscrites dans les banques de personnes qualifiées.</p>	<p>Cette mesure est réalisée en continu chaque fois que la candidature d'une personne handicapée inscrite dans une banque de personnes qualifiées est présentée en priorité lors d'embauche.</p> <p>Pour l'année 2017-2018, trois personnes handicapées ont été embauchées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un poste permanent ; • un poste étudiant ; • un poste de stagiaire.

Obstacle : Possibles préjugés à l'égard des personnes handicapées sur leur capacité à occuper un emploi.

Mesure	Atteinte des résultats
<p>Lors de l'embauche de personnes handicapées, leur offrir la possibilité d'être jumelées à une ou un collègue qui assurera leur accompagnement.</p>	<p>Dans le guide <i>Accueil et intégration en emploi pour personnes handicapées</i>, accessible dans l'intranet, à l'intention des gestionnaires et des professionnel(le)s en situation de gestion, il est mentionné qu'il « peut être intéressant d'associer une personne expérimentée de l'équipe au processus d'accueil, afin de lui confier le rôle de parrain ou marraine et d'accompagner la personne accueillie ».</p> <p>Les personnes handicapées embauchées, au cours de l'année 2017-2018, ont reçu l'offre d'être jumelées à une ou un collègue.</p>

Obstacle : Les bonnes pratiques liées à l'accueil et à l'intégration en emploi de même que les services offerts aux personnes handicapées sont méconnus.

Mesure	Atteinte des résultats
<p>Mettre à jour et diffuser le guide <i>Accueil et intégration en emploi pour personnes handicapées</i>, afin de soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée.</p>	<p>Un guide pour soutenir les gestionnaires, au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée, est accessible dans l'intranet du Ministère et précise les rôles et les responsabilités du (de la) gestionnaire, de l'équipe de travail, de la personne handicapée et de la Direction des ressources humaines. Ce guide, qui inclut des aide-mémoire et des outils pour le (la) gestionnaire, a été mis à jour en février 2016. Cette mesure n'a donc pas été complètement réalisée et sera reprise dans le prochain plan d'action.</p>

REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE À PART ENTIÈRE

La fiche qui regroupe les engagements du Ministère dans le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière est la suivante :



Nom de l'organisme : Secrétariat aux affaires autochtones

PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE

SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2017-2018

Engagement	Responsables	Collaborateur	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2017-2018 <small>Résumez les principales actions réalisées uniquement par votre organisation dans le cadre de l'engagement en 2017-2018. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</small>
<p>63. Inclure, dans la mise à jour du <i>Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille</i> produit par l'OPHQ, des informations s'adressant spécifiquement aux personnes handicapées des Premières Nations du Québec et ainsi accroître leur participation sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> Conditionnel à l'obtention des crédits nécessaires à la réalisation du projet. 	SAA, OPHQ	CSSSPNQL	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Le 2 ^e et dernier versement de 3 585 \$ a été acheminé à la CSSSPNQL en date du 31 mars 2017.

POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2017-2018, aucune plainte ni aucun commentaire n'ont été reçus relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2018-2021

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

Obstacles

Les différents établissements occupés par le MCE, l'environnement de travail ainsi que les postes de travail peuvent comporter des obstacles d'ordre naturel, architectural ou technologique et s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectifs

- Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux.
- Adapter les postes de travail en fonction des besoins particuliers de personnes handicapées.

Mesures

- Lors d'aménagement ou de réaménagement, tenir compte des conditions favorisant l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.
- Lors de l'accueil d'une personne vivant avec un handicap, procéder à une évaluation ergonomique du poste de travail.

Responsables

- Direction des ressources matérielles
- Direction des ressources humaines.

Échéance

En continu

Indicateurs de résultats

- Nombre de modifications et d'adaptations réalisées ainsi que leur description, y compris l'adaptation aux besoins individuels des personnes handicapées
- Pourcentage des nouveaux employés et employées vivant avec un handicap qui ont bénéficié d'une évaluation ergonomique de leur poste de travail au moment de leur entrée en fonction
- Nombre de plaintes

ACCÈS AUX DOCUMENTS

Obstacle

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes au standard d'accessibilité des documents téléchargeables (SGQRI-008-02).

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre accessibles ou pour adapter les documents, conformément à l'article 26.5 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesure

À la demande d'une personne handicapée, fournir le ou les documents en format adapté.

Responsable

Direction des communications

Échéance

En continu

Indicateurs de résultats

- Nombre de requêtes
- Nombre de documents en format adapté produits sur demande
- Nombre de plaintes

ACCUEIL ET INTÉGRATION DU PERSONNEL

Obstacles

D'une part, la procédure ministérielle d'accueil et d'intégration des personnes handicapées semble être peu connue, puisqu'elle n'a pas à être appliquée régulièrement par les gestionnaires et le personnel des unités administratives; d'autre part, les procédures d'accueil et d'intégration dans les unités administratives semblent être fragmentées, variables et inégales.

Objectifs

- Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'offrir un accueil personnalisé et complet selon la condition de la personne handicapée embauchée.
- Faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

Mesures

- Réviser le formulaire des besoins, utilisé lors de mouvement de personnel, de façon à faciliter l'inscription des besoins propres aux nouveaux employés et employées ayant déclaré vivre avec un handicap.
- Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées nouvellement embauchées, proposer aux gestionnaires un accompagnement et leur faire connaître les outils ministériels.
- Mettre à jour et diffuser le guide Accueil et intégration en emploi pour personnes handicapées, afin de soutenir les gestionnaires au moment de l'embauche et de l'intégration d'une personne handicapée.

Responsable

Direction des ressources humaines

Échéances

- Mise à jour du formulaire des besoins : mars 2019
- Accompagnement des gestionnaires : en continu
- Mise à jour du guide d'accueil : mars 2020

Indicateurs de résultats

- Formulaire des besoins mis à jour et utilisé
- Nombre de gestionnaires accompagnés
- Guide d'accueil mis à jour et divulgué

APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE

Obstacle

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées et requérir des adaptations particulières.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés ou loués.

Mesures

- Utiliser le guide *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* de l'OPHQ.
- Inscrire la notion d'acquisition en biens et services accessibles aux personnes handicapées dans les lignes directrices qui doivent être rédigées pour l'action 3 du Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020 concernant les acquisitions écoresponsables.

Responsables

- Direction des ressources matérielles
- Direction de l'informatique
- Direction adjointe de la planification, des suivis et de l'évaluation

Échéances

- L'approvisionnement accessible : en continu
- Lignes directrices du PADD : mars 2019

Indicateurs de résultats

- Guide utilisé par la Direction des ressources matérielles et la Direction de l'informatique
- Nombre de plaintes
- Lignes directrices adoptées

COMMUNICATION

Obstacles

- Les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, sont méconnus au sein du Ministère.
- Le personnel est peu formé sur les exigences liées au standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Les outils pour faciliter la production de documents compréhensibles sont méconnus.

Objectifs

- Offrir aux communicatrices et communicateurs des équipes Web et numériques des outils et des moyens pour les aider à maîtriser le nouveau standard sur l'accessibilité des sites Web (SGQRI-008 2.0).
- Effectuer les travaux de réalisation du nouveau site du gouvernement du Québec, Québec.ca, en fonction du nouveau standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Sensibiliser l'ensemble des personnes concernées de l'importance de respecter les principes d'accessibilité du début de la rédaction d'un document jusqu'à sa transmission et son traitement par les directions des communications.
- Faire connaître aux communicatrices et communicateurs les outils et des moyens existants pour faciliter la production de documents gouvernementaux compréhensibles.

Mesures

- Former le personnel en communication (notamment les équipes graphique et Web) et l'ensemble des personnes concernées dans la rédaction d'un document au sujet du nouveau standard sur l'accessibilité des sites Web.
- Effectuer un audit du site Québec.ca pour évaluer sa conformité au nouveau standard sur l'accessibilité des sites Web et réaliser des travaux en fonction des recommandations de l'audit.
- En collaboration avec le SCT, élaborer un aide-mémoire afin d'accompagner les communicatrices et communicateurs dans la mise en application des bonnes pratiques d'accessibilité d'un document.
- Prévoir une formation sur la rédaction accessible, à l'intention des communicatrices et communicateurs, dans le plan de formation du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Responsable

Secrétariat à la communication gouvernementale, en collaboration avec la Direction des communications du MCE et du SCT

Échéances

- Formation sur le nouveau standard Web : mars 2021
- Audit du site Québec.ca : mars 2021
- Aide-mémoire : mars 2021
- Formation sur la rédaction de documents compréhensibles : mars 2020 et en continu

Indicateurs de résultats

- Nombre et pourcentage du personnel en communication concerné formé
- Production du rapport d'audit
- Aide-mémoire élaboré et diffusé

EMBAUCHE DU PERSONNEL

Obstacle

Au 31 mars 2018, le Ministère comptait, parmi son personnel régulier, vingt employés et employées ayant déclaré avoir un handicap. Le degré de représentativité des personnes handicapées au regard des effectifs régulier du Ministère est de 2 %, ce qui correspond à la cible à atteindre selon le Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées. Bien que la cible soit atteinte, le Ministère doit consolider ses pratiques d'embauche des personnes handicapées.

Objectif

Sensibiliser les gestionnaires à l'importance d'intégrer les personnes handicapées qualifiées en milieu de travail.

Mesures

- Au moment de la dotation, présenter prioritairement les candidatures des personnes handicapées inscrites dans les banques de personnes qualifiées.
- Promouvoir annuellement le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) du SCT, par une note envoyée aux gestionnaires des secrétariats et des directions du Ministère.

Responsable

Direction des ressources humaines

Échéances

- En continu
- PDEIPH : annuellement

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes handicapées embauchées
- Le PDEIPH a été présenté aux gestionnaires

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Obstacles

- Les personnes handicapées ne sont pas systématiquement consultées lors de l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Une mauvaise compréhension de la réalité d'une personne handicapée peut représenter des obstacles à son intégration.

Objectifs

- Consulter les personnes handicapées travaillant au Ministère sur leurs besoins liés à l'aménagement physique, sur les autres aspects de leur santé et de leur bien-être ainsi que pour l'élaboration du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.
- Sensibiliser le personnel du Ministère à la réalité des personnes handicapées et aux obstacles qu'elles peuvent rencontrer afin de faciliter leur intégration.
- Sensibiliser le personnel du MCE à l'importance de rédiger de façon compréhensible les documents gouvernementaux destinés à la population.

Mesures

- Réaliser une consultation auprès des employées et employés du MCE qui se sont déclarés handicapés afin de connaître davantage leur réalité et leurs besoins.
- Publication de nouvelles dans l'intranet afin de sensibiliser le personnel du MCE aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de la consultation des documents gouvernementaux de tous types.
- Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées auprès de l'ensemble du personnel au moyen d'une manchette et le rendre accessible dans l'intranet.
- Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH) et de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).
- Dans le Programme de développement des compétences, offrir une formation sur la gestion de la diversité dont une partie portera sur les considérations particulières à l'égard des personnes handicapées.

- Tenir annuellement deux réunions du comité ministériel à l'égard des personnes handicapées.
- Partager, auprès du personnel du Ministère, les outils suggérés par l'Office des personnes handicapées du Québec pour rédiger de façon accessible, dont le *Guide de rédaction pour une information accessible* (Ruel et autres 2011).

Responsables

- Direction des ressources humaines
- Direction des communications

Échéances

- Consultation : automne 2020
- Nouvelles dans l'intranet : mars 2019 et en continu
- SQPH et JIPH : selon leur calendrier
- Formation sur la gestion de la diversité : mars 2020
- Partage des outils : mars 2019

Indicateurs de résultats

- Consultation réalisée, nombre de répondantes et répondants et taux de participation
- Nombre de fois que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été consulté sur le site Web et sur l'intranet
- Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet lors de la JIPH et de la SQPH
- Formation donnée
- Tenue des réunions
- Outils en ligne

MESURES D'URGENCE

Obstacle

Au 5^e étage du 875, Grande Allée Est, Québec, il n'y a pas de cage d'escalier permettant l'attente des services d'urgence, en cas d'incendie, pour les gens en fauteuil roulant.

Objectif

Assurer le suivi auprès des différentes parties prenantes dans la mise en place de solutions pour permettre l'attente de secours pour les personnes en fauteuil roulant au 5^e étage du 875, Grande Allée Est.

Mesure

Effectuer les suivis auprès de la coordonnatrice des mesures d'urgence du SCT concernant l'avancement des travaux à la SQI pour l'accessibilité du 5^e étage.

Responsable

Direction des ressources matérielles

Échéance

31 mars 2019 (et annuellement au besoin)

Indicateurs de résultats

Suivi réalisé

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 est adopté par le secrétaire général et greffier du Conseil exécutif.

Il sera transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec. Par la suite, le plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public par sa mise en ligne

dans le site intranet et le site Web du Ministère, comme prévu dans la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services à l'égard des personnes handicapées au MCE, veuillez communiquer avec la Direction des communications.

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : <http://www.mce.gouv.qc.ca>

Original signé

.....
André Fortier

Secrétaire général et greffier du Conseil exécutif

24 septembre 2018

.....
Date

**Ministère
du Conseil exécutif**

Québec

